

## **COMPTE-RENDU DU SYNDICAT SCOLAIRE OGNES - CHEVREVILLE DU 25/06/2018**

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Présidente,

Etaient présents : Karine LEGRAND, Jean-Paul RYCHTARIK, Catherine CRAMPON, Laurent GEOFFROY, Claudine MASSE

Étaient Absents : Daniel CRUYPELINCK, Aurélie BAUDRY, Benoit VERKINDEREN

---

### **1. Création d'un poste d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint d'animation :**

Madame la Présidente propose la création d'un poste d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint d'animation, de 13h24 hebdomadaire annualisé, pour le service de garderie et le ménage de l'école de Sennevières afin de réduire les coûts et maîtriser la gestion du personnel. Le Conseil Syndical valide à l'unanimité.

### **2. Les petites canailles : règlement de la facture Valois Emploi et acceptation du solde du compte de l'association :**

Comme il l'a été décidé de la dernière réunion, l'association les petites canailles nous ont fait parvenir la dernière facture Valois emploi d'un montant de 1 926.60€. L'association, ayant un solde créditeur de 229.22€ sur leur compte bancaire, Madame la Présidente explique que la facture a été réglée dans son intégralité et, en contrepartie, l'association nous a remis un chèque de 200€. Un virement avec le solde complet de leur compte devrait être reçu prochainement une fois la déduction des derniers frais de clôture de compte établis.

Madame le Maire informe qu'afin d'encaisser ce chèque et recevoir ce virement le Conseil Syndical doit prendre une délibération le stipulant.

Validé à l'unanimité.

### **3. Service garderie intercommunale : organisation du service pour la rentrée de septembre 2018 :**

Madame la Présidente explique aux membres du Syndicat Scolaire avoir cherché à mettre en place, pour la future rentrée, la livraison de repas en liaison chaude pour la garderie du midi. Hélas, elle n'a reçu que des réponses négatives, le nombre de repas n'étant pas assez élevés les fournisseurs ne semblent pas intéressés et certains ne prennent même pas la peine de répondre. Elle a contacté également le traiteur « le club sucré salé » à Silly-le-long qui après réflexion lui a indiqué ne pas pouvoir ayant trop de travail en ce moment. Il envisage un agrandissement de ses locaux de travail et propose de nous recontacter si cela s'avère réalisable.

Madame la Présidente explique continuer à se renseigner pour pouvoir mettre ce service en place dès que possible.

### **4. Bilan du conseil d'école et préparation pour la rentrée de septembre 2018 :**

Le conseil d'école a eu lieu le 15 juin dernier, Madame la Présidente en fait un résumé au Conseil Syndical :

#### **• Prévision des effectifs pour la rentrée de septembre :**

- Oignes : 14 petites sections, 7 moyennes sections et 5 grandes sections soit 26 élèves, si les effectifs continuent à monter une autre répartition dans les trois écoles serait à envisager.
- Sennevières : 8 CP, 7 CE1 et 5 CE2 soit 20 élèves
- Chèvreville : 4 CE2, 4 CM1 et 12 CM2 soit 20 élèves

#### **• Travaux, entretien et matériel pour école :**

- Oignes : l'institutrice remercie le Syndicat scolaire pour l'achat du meuble attribué aux ateliers autonomes. Elle fait la demande de deux tapis de gym, pour sécuriser la structure de la salle de motricité avec l'arrivée des nombreux petits, de porteurs pour les petits, un panneau de liège pour l'affichage et éventuellement de quelques chaises après avoir vérifié les stocks.
- Sennevières : l'institutrice réitère sa demande de changement de rideaux et relate les inondations dans les toilettes suite aux intempéries, le représentant de la commune de Chèvreville s'en chargera.
- Chèvreville : rien à signaler

Les membres du Syndicat scolaire décident, prioritairement, d'acheter les tapis pour la classe de Oignes et les rideaux pour la classe de Sennevières, Madame Legrand répondra aux autres demandes si le budget le permet. Dans le cas contraire, les commandes seront faites en début d'année sur le budget 2019.

#### **• Coopérative scolaire :** Après avoir déduit, les sorties de fin d'année :

- 800 € pour l'école de Oignes
- 1 800€ pour l'école de Sennevières
- 400€ pour l'école de Chèvreville

- Le Conseil d'école souhaiterait que l'association TOTORO fasse preuve d'une plus grande communication auprès des parents pour une plus importante participation.

- L'institutrice de Sennevières a annoncé son départ et a précisé qu'à ce jour, il n'y a pas d'enseignant affecté à son poste.

#### **5. Dérogation transport scolaire année scolaire 2018-2019 :**

Madame la Présidente rappelle qu'il est indispensable d'envoyer chaque début d'année scolaire une demande de dérogation pour que l'ensemble des élèves du RPI puissent prendre le bus tout au long de l'année que ce soit pour leur transport vers la garderie, le regroupement des classes pour événement exceptionnel ou bien encore en cas d'absence d'une institutrice. En effet, seuls les élèves qui ne sont pas scolarisés dans la classe de leur lieu d'habitation sont autorisés à prendre le bus pour être couvert par les assurances. Une délibération a été prise en sens l'année précédente.

#### **6. Questions diverses :**

##### **❖ Subvention ordinateurs :**

Madame la Présidente informe avoir reçu la subvention, pour l'achat des ordinateurs, de la part du Conseil Départemental, d'un montant de 1 280€.

##### **❖ Organisation d'inscriptions scolaire :**

Madame la Présidente propose la création d'un dossier d'inscription unique aux trois écoles, pour les prochaines inscriptions scolaires, comprenant :

- Fiche de renseignement
- Dossier d'inscription au transport scolaire
- Dossier d'inscription pour la garderie intercommunale
- Diverses autorisations

Ce dossier sera préparé durant l'été en concertation avec les enseignantes et transmis aux deux mairies.

*Séance levée à 20H15.*